

LA FRANCE LIBRE

La France aux Français

Journal Populaire, Républicain Catholique

Christ et Liberté

ABONNEMENTS

DIRECTEUR : F.-I. MOUTHON

ANNONCES

UN AN	6 MOIS	3 MOIS
20 fr.	11 fr.	6 fr.
24 fr.	13 fr.	7 fr.

LYON, Rue Condé, 35 bis - RÉDACTION & ADMINISTRATION - 35 bis, Rue Condé, LYON

Les Annonces sont reçues, pour Lyon et la Région, à l'Agence Fournier, 14, rue Condé, et dans les succursales de Saint-Etienne, Grenoble, Valence, Mâcon, Bourg, Chalon-sur-Saône, Dijon et Clermont-Ferrand, et aux BUREAUX DU JOURNAL. A PARIS : A l'Agence HAVAS, 8, place de la Bourse.

LE CHAMBARDEMENT MINISTÉRIEL

Révocation des Préfets du Rhône et du Nord

LA JOURNÉE

Le cabinet radical fait publier un important mouvement administratif, véritable hécatombe de préfets suspects de tiédeur vis-à-vis des idées dreyfusistes régnantes. M. Rivaud, préfet du Rhône, a l'honneur d'être mis en disponibilité. Il sera remplacé par M. Leroux, préfet des Alpes-Maritimes.

Tout cela n'est qu'un commencement et le gouvernement de l'île du Diable a l'intention de continuer à bref délai le chambardement dans les sous-préfectures et conseils de préfectures.

La reine de Hollande serait fiancée à un prince allemand, Guillaume de Wied.

NOTRE CONGRÈS

Avis important

Différents retards imprévus, comme il s'en produit toujours dans les grandes organisations qui mettent en mouvement des masses considérables et des hommes venant de parties les plus diverses de France ou de l'étranger, nous obligent, non pas à diminuer, mais à modifier légèrement la distribution des travaux du Congrès.

Les séances de discussion, dirigées par M. l'abbé Gayraud, député du Finistère, s'ouvriront aujourd'hui à 2 heures, pour être continuées demain jeudi et jours suivants à 9 heures du matin et 2 heures de l'après-midi.

Les orateurs qui devaient se faire entendre au meeting d'aujourd'hui, ne pouvant en partie arriver que ce soir fort tard, seront répartis entre les séances suivantes. Par contre et comme compensation, nous avons l'espoir d'organiser pour la journée de dimanche deux meetings au lieu d'un ; — ce qui sera d'autant plus avantageux de tous, puisque les orateurs seront remis, pour parler, des fatigues du voyage et nos amis, débarrassés, pour venir les entendre, des soucis de leur travail quotidien.

Le premier grand meeting aura donc lieu jeudi soir. Il commencera à huit heures comme ceux de vendredi et samedi, à huit heures et demie précises. Les portes du Cirque Rancy, ouvertes à huit heures, seront rigoureusement fermées à neuf heures.

La première séance de discussion qui aura lieu, ainsi que nous l'avons dit, ce soir à 2 heures, à la salle Philharmonique, 30 quai Saint-Antoine, sera particulièrement importante : M. l'abbé Gayraud, qui revient de Rome et en rapporte les impressions du Saint-Père sur la situation actuelle et le développement nécessaire du mouvement démocratique, y prononcera le discours d'ouverture.

Avis Généraux

La journée
Première séance de commission à 9 heures de l'après-midi. Discours d'ouverture de M. l'abbé Gayraud, président. Rapports et discussions. Consulter l'avis ci-dessus.)

Séances
Les séances de commission auront lieu chaque matin à 9 h. et chaque

soir à 2 h., à partir d'aujourd'hui à la Salle Philharmonique, 30, quai Saint-Antoine.

Meetings

Les meetings auront lieu le soir à 8 h. 1/2 au Cirque Rancy. Les portes seront ouvertes à partir de 7 h. 3/4.

Hôtels

Le secrétariat du Congrès se tient à la disposition des congressistes pour tous renseignements relatifs aux hôtels.

Banquet

Le grand banquet de clôture du Congrès qui réunira un grand nombre de membres antisyndicalistes et nationalistes du Parlement aura lieu dimanche 23 octobre à 6 heures du soir, sous la présidence d'Edouard Drumont.

Le prix en est fixé à 5 francs. En voici le menu :

Huile de saumon
Chapon de Bresse au gros sel
Brochet sauce mayonnaise
Filet mignon aux champignons
Petits pois au jambon
Dinde aux dorés à la broche
Salade de saison
Bombe Pile Nord
Fromage
Compote de fruits
Vins : Beaujolais, Champagne
Café et cognac

Cartes

Carte donnant droit à une place numérotée aux séances de commission et aux meetings pendant toute la durée du Congrès ; au banquet : 1 fr. 25.
Carte donnant droit à une place réservée aux séances de commission et aux meetings pendant toute la durée du Congrès ; au banquet : 2 fr.

Carte ordinaire donnant droit aux séances de commission et aux meetings du soir mais pour laquelle nous ne pouvons garantir de place spéciale : 5 fr.
Carte donnant droit à une place réservée aux séances de commission et au meeting pour un jour seulement : 2 fr.
Carte donnant droit à une place ordinaire pour un jour seulement : 1 fr. 25.

Se procurer des cartes le plus tôt possible au secrétariat du Congrès, 35, rue Condé, ou à la porte de la salle des réunions.

Billets

Nous avons le plaisir d'annoncer à nos amis que grâce à l'obligeance de la Compagnie P.-L.-M., tous les billets d'aller et retour pris pour Lyon seront, sur présentation de la carte de congressiste, prolongés jusqu'aux derniers trains du lundi 24 octobre.

Seules les cartes pour toute la durée du Congrès auront droit à cette prolongation.

Une Manifestation

PATRIOTIQUE

Ceci est une déclaration.

Elle est nécessaire, parce que dans notre pays, il est presque impossible d'agir, même au grand jour, sous le soleil du bon Dieu, sans courir le risque de voir le moindre de ses actes interprétés à contre temps, même par ses meilleurs amis.

Et donc nous organisons une manifestation patriotique : aussitôt l'inquiétude se manifeste, les hésitations se forment ; et l'on nous interroge, anxieusement : Est-ce que vous seriez césariens ? boulangistes ? réactionnaires ?

Non, nous ne sommes point réactionnaires ; et je crois que nous en avons donné, jusqu'à ce jour, assez de preuves ; — à tel point que quelques-uns nous traitent de révolutionnaires. (Car on ne peut, dit le fabuliste, contenter tout le monde.)

Nous ne sommes pas davantage « boulangistes ». — D'abord parce que Boulanger est mort depuis sept ans. Ensuite, parce qu'au temps où il vivait, nous avons été franchement les adversaires de la politique à laquelle on avait donné sa barbe blonde et son cheval noir comme enseigne. — Et enfin parce que nous demeurons persuadés que le salut nous viendra — si Dieu nous aide — de nos propres efforts, de l'exer-

cice de nos droits civiques, et non de l'intervention quasi-présidentielle d'un sabre, fût-il engainé dans un « goupillon », selon la formule chère aux dreyfusards.

Et cela explique suffisamment pourquoi nous ne sommes pas césariens.

— Alors, demande-t-on, pourquoi ces orateurs que vous annoncez, et qui sont notoirement des boulangistes, voire des monarchistes ?

— Cela prouve, tout d'abord, que nous ne sommes pas des intransigeants, et que nous n'entendons pas monopoliser le patriotisme au profit exclusif de notre parti.

Remarquez, d'autre part, que cette manifestation n'a de commun avec la démocratie chrétienne que la personne de ses organisateurs.

Et voyez un peu quel est son objet : protester contre l'agitation antipatriotique qu'entretennent chez nous les juifs, avec la complicité d'un ministère radical et franc-maçon.

Or cette affaire Dreyfus a eu pour conséquence un déclassement des partis politiques : des opportunistes comme Guyot et Trarieux, des libéraux comme Pressensac, des anarchistes comme Sébastien Faure, soutiennent le cabinet actuel à côté de Ranc, de Clémenceau et d'Henry Maret. Ne nous serait-il pas permis, à nous qui voulons nous opposer à leurs menées, de nous réunir, même si près de nous, républicains, il y a des radicaux-socialistes comme Charles Bernard ou des monarchistes comme de Ramel ?

Il ne s'agit pas d'un acte politique, engageant notre parti, mais d'une manifestation à laquelle nous avons convié tous les Français que révoltent les tristesses et les hontes ou les récents événements nous ont plongés.

Et si l'opinion politique importe peu aux dreyfusards, pourquoi que l'on acclame avec eux Brisson et Schwartzkoppen, — pourquoi serions-nous plus difficiles quand il s'agit de crier : Vive la France ! et Vive l'armée ?

Est-ce que nous refuserons — pour prendre un exemple — de soutenir le projet de loi qui accorde aux syndicats professionnels la personnalité civile et le droit de posséder, parce qu'il porte la signature de M. de Pontbriand, député monarchiste, après celles de MM. Danstette et Motte, députés républicains ?

Il y a des « boulangistes » et des monarchistes parmi les orateurs de notre manifestation. Il y a des républicains aussi : moins connus, sans doute, parce qu'ils sont plus jeunes et nouveaux venus dans la vie politique. Laissez-les repêcher à Massabau, à Daudé, à Gervaise, et vous verrez qu'ils auront tôt fait d'acquiescer une réputation égale à celle des autres.

Leur seule présence devrait rassurer pleinement ceux qui s'inquiètent. Pas plus que nous ils ne sont décidés à laisser la démocratie s'engager dans la dangereuse voie du césarisme.

Et ceux qui, étant monarchistes ou césariens, ont cependant répondu à notre appel, connaissent bien nos opinions : ils savent que nous sommes décidés à maintenir la forme républicaine du gouvernement, et que sur le terrain politique ils trouveront toujours en nous des adversaires résolus.

Mais si nous différons d'avis avec eux sur tant de points essentiels, il en est un, grâce à Dieu ! sur lequel nous pouvons nous entendre : c'est quand il s'agit de l'amour de la France ; c'est quand il s'agit de crier notre indignation et notre mépris à la poignée de sectaires et de juifs qui nous oppriment ; de secouer ensemble les énergies latentes de ce peu-

ple qui souffre de l'oppression sans avoir encore le courage de s'en délivrer.

Nous nous battons demain, c'est bien sûr ; car la lutte est de tous les jours, et trop de nos opinions sont irréductibles. Mais qu'on nous laisse aujourd'hui crier ensemble : Vive la France ! et : A bas les Juifs !

PHILÉAS.

A PROPOS DE L'ŒUVRE

Mme Marie du Sacré-Cœur

Toute la presse s'occupe aujourd'hui des déclarations de Mgr Sœur touchant le livre de Mme Marie du Sacré-Cœur et ses projets pédagogiques. A titre de renseignement pour nos lecteurs nous donnons un extrait du journal le Temps sans commentaire :

On se fait difficilement une idée, dans le monde laïque, de l'excès où peuvent aller dans la polémique, ces âmes plus que dévotes. Comme le mouvement de rénovation de la pédagogie des convents est parti d'Avignon et se poursuit sous le patronage de l'archevêque de cette ville, on n'a pas l'habitude de parler des schismes du quinzième siècle que ce nom d'Avignon rappelle et, à propos de cette nouvelle tempête, on exprime l'espoir, dans de pieuses brochures, qu'on ne verra pas, malgré tout, se renouveler parmi les catholiques, le « grand schisme ».

Ceci à propos d'une école normale ! C'est simplement ridicule ; ce qui est odieux, c'est que la calomnie sait d'ordinaire les arguments trop faibles par elle-mêmes ; elle n'a pas épargné la personne de cette humble et vaillante religieuse qui a dit si haut et si clair ce que toutes ses compagnes pensaient. La soupçonner d'hérésie, de connivence avec les ennemis de l'Eglise, de rupture avec ses vœux de clôture et du désir immédiat de courir le monde : toutes ces accusations ne pouvaient manquer. Certaines gens ne conçoivent que comme un diabolique libertinage, l'amour des bonnes études et le désir d'une meilleure et plus haute culture de l'esprit.

Les adversaires de M. Sœur Marie et de ses projets ont mené une si vive campagne, intimidé tant de gens, lancé tant de soupçons et de menaces, que l'archevêque d'Avignon, Mgr Sœur, s'est rendu au près de Léon XIII pour lui demander son jugement. On faisait courir le bruit que le Pape blâmerait le projet de la sœur Marie et déferait son livre à l'index. C'était le désir de ceux qui ont la prétention d'imposer leurs conseils au Pape et se refusent à suivre ceux qui émanent de lui.

Léon XIII n'a pas seulement rassuré l'archevêque d'Avignon, « le vœux », aurait-il dit, que ces polémiques cessent, il va lui-même écrire dans ce sens aux évêques qui ont publié des attaques contre la sœur Marie du Sacré-Cœur et contre son œuvre. Il approuve l'idée de cette œuvre. Il n'y voit que des difficultés pratiques qu'il fait étudier et dont il ne lui paraît pas impossible de triompher.

Cette nouvelle intervention du Pape dans le sens libéral et pacifique nous a paru digne d'être relevée comme une preuve de plus, de la suite et de la logique que le Pape s'applique à mettre dans la politique qu'il a adoptée à l'égard de la France.

Un vain cherche-t-on à le croire, et à l'effrayer par des pronostics inquiétants : avec un sens très juste et un souci très clairvoyant de ce qui est opportun, il démêle dans toutes les informations qui lui arrivent, ce qui est grave de ce qui ne l'est pas et reste fidèle avec une tenace persévérance à l'inspiration libérale de son pontificat.

Les paroles que l'archevêque d'Avignon a rapportées de Rome méritent-elles fin aux polémiques qui durent depuis un an ? Il ne faudrait pas connaître l'esprit de ceux qui les ont fait naître pour l'espérer. Comme ils se croient meilleurs catholiques que le Pape, ils en appellent toujours au Pape mieux informé. Au fond, le conflit dont nous venons de relater un incident, est d'ordre plus général : c'est le conflit entre deux esprits, et comme le disait l'archevêque d'Avignon, c'est la lutte entre « les progressistes et les routiniers », car il paraît qu'il y a dans l'Eglise comme dans le siècle des routiniers ou réactionnaires et des gens de progrès et qu'il n'est pas plus aisé là qu'ici de les mettre d'accord.

Nous rappelons à nos abonnés que tout changement d'adresse doit être accompagné de l'ancien bande et de la somme de 60 centimes pour confection de nouvelles bandes.

Echos & Nouvelles

CALENDRIER

Mardi 19 octobre. — 192 jour
Lever du soleil, 6 h. 23. coucher 5 h. 2
Lune, N. L.
Saint-Savin
1896. — On annonce que le complot jésuite récemment découvert avait été fabriqué de toutes pièces par la police anglaise. Les Anglais sont aussi forts que Brisson.

CANARD JUIF

On sait avec quelle persévérance la juiverie cherche à semer la discorde entre les vrais Français.
En voici un exemple typique :
Un dreyfusard du Midi a répandu le bruit que le discours prononcé à l'entrée solennelle de la cour d'appel de Montpellier serait consacré à Dreyfus. Quelques journaux patriotes ont reproduit le fuyon avec une émotion que l'on devine. En réalité, l'avocat général chargé du discours a pris pour sujet « De la réforme du code de justice militaire ». C'est une savante étude juridique, une œuvre de critique loyale et désintéressée, sans rapport aucun avec l'affaire au cours de laquelle l'orateur a tenu l'impartialité des conseils de guerre, et protesté de la façon la plus sincère de son respect pour l'armée.

L'information tendait évidemment à persuader aux stipendiés de l'Allemagne qu'ils s'étaient acquis une reconquête précieuse, et à brouiller en même temps la magistrature et l'armée. On voit le cas qu'il faut faire de ce canard.

G. H.

LES « VIGILANTS »

On sait que depuis deux ou trois ans le parti socialiste était divisé en plusieurs fractions en nemies qui se montraient les poings dans l'intimité, mais en public se contentaient d'échanger des injures.
Pour rapprocher ces tronçons séparés d'un parti, il fallait trouver une formule qui leur fût commune. M. Jaurès s'y est employé, et je dois reconnaître que le succès a couronné ses efforts.

Ne pouvant les conduire à l'assaut du « sac » il a sagement imaginé de les grouper contre le sac.
Il s'est rappelé qu'en d'autres temps les Français de toutes opinions s'étaient patriotiquement unis autour du drapeau ; il a jugé que l'heure était venue d'associer ses amis dans une pensée commune et bravement il leur montre l'armée nationale comme le but qu'il leur faut viser, qu'il leur importe d'atteindre.

C'est la ligne des antipatriotes qu'il institue pour l'opposer au groupement de Paul Déroulède.
Et voilà les adversaires d'hier, réconciliés aujourd'hui, qui s'organisent en comité de vigilance pour défendre « le droit de grève » contre la liberté du travail, protéger la rue contre les soldats qui s'opposent à l'élévation et réprimant les violences ordonnées par les syndicalistes.

Donc, le parti socialiste ne « tolère » pas « des manifestations contre-révolutionnaires », il ne permet pas à la conspiration militaire de toucher aux trop rares libertés qui nous restent.

M. Jaurès nous affirme qu'il a mesuré sa responsabilité et qu'il ne manquera pas à son devoir.
Je pense bien qu'il ne faut pas attacher trop d'importance à ces belliqueuses déclarations : c'est précisément parce que les socialistes ont mesuré leur responsabilité, que je ne les crois pas très décidés à remplir ce que M. Jaurès appelle leur devoir.

Ils n'aiment pas l'armée, mais ils la redoutent fort et, pour le quart d'heure, cela suffit à nous rassurer.

EUGÈNE LENEPVEU

On nous annonce la mort du peintre Eugène Lenepveu, membre de l'Académie des beaux-arts, ancien directeur de l'Académie de France à Rome, officier de la Légion d'honneur.

Né en 1819 à Angers, Lenepveu avait fait son éducation artistique à Paris, d'abord dans l'atelier de Picot, puis à l'Ecole des beaux-arts. Envoyé à Rome comme grand-prix, à l'issue du concours de 1847, pour une « Mort de Vitellius » qui avait fait sensation, il resta, son temps d'académicien terminé deux ans encore en Italie. Les études qu'il rapporta de ce séjour prolongé inspirèrent heureusement dans les années qui suivirent.

Sa « Fête Dieu à Venise » et son « Pie IX à la chapelle Sixtine » lui valurent à l'exposition universelle de 1875, un succès qui confirma, deux ans plus tard, une « Nœce vénitienne » très goûtée.

En 1859, il exposait un « Moïse secourant les filles de Madian » qui suivit bientôt une série de productions pour la plupart religieuses. Bien accueillies, ces productions l'entraînèrent à se vouer au genre décoratif religieux où il conquit rapidement une notoriété méritée.

En 1862, il exécutait à Sainte-Gotthilde de Paris la décoration du côté droit du transept ; en 1868, à Saint-Sulpice, celle de la chapelle Sainte-Anne ; en 1869, la chapelle Saint-Denis à Saint-Louis-en-l'Île.
On lui doit, en province, dans sa ville natale, une suite de douze tableaux composant la décoration de la chapelle de l'hospice général ; à

Laval, un « Ensevelissement des chrétiens aux catacombes », et, dans des édifices publics, les « Quatre saisons », à la préfecture de Grenoble.

Ses derniers travaux importants furent un nouvel Opéra, ses « Heures du jour et de la nuit », et, au Panthéon, les peintures murales, dont nous avons reproduit quelques unes dans la « France Libre Illustrée ».

Fortement ébranlée par la santé de l'artiste semblait depuis peu rétablie et, samedi encore, il assistait à la séance de l'Académie des beaux-arts.

De 1872 à 1875, Lenepveu avait été directeur de l'Académie de France à Rome.

CODE DE JUSTICE MILITAIRE

A l'audience solennelle de rentrée, M. l'avocat général Megnien a pris comme texte de son discours : « La réforme du Code de justice militaire » et a indiqué quelques-unes des modifications qui lui semblaient devoir être apportées à l'ensemble de nos lois militaires.

M. Megnien voudrait voir appliquer en matière militaire la loi de 1897 sur l'instruction judiciaire, et aussi la loi Béranger. Il souhaiterait que les juges puissent discuter dans la salle des délibérations avant de voter et que leur vote fût secret.

Il a justifié cette dernière innovation en ces termes :

« L'usage d'un conseil de guerre avait jugé par ordre, instituait le vote au scrutin secret et imprimait la calomnie ».

M. Megnien, afin de prévenir tout conflit entre la cour de cassation et les conseils de guerre, voudrait qu'on institut un conseil mixte composé d'anciens généraux et d'anciens conseillers à la cour de cassation, qui serait chargé de réviser les procès militaires.

M. Megnien a terminé ainsi sa mercuriale :

« Il ne faut toucher aux choses de l'armée qu'avec une extrême réserve. L'armée est la sûreté, c'est l'espérance et c'est l'école du devoir ».

Le général Faure Digue, commandant le 15^e corps, qui assistait à l'audience, est allé serrer la main de M. l'avocat général Megnien.

LA SECTE DES ÉTOUFFEURS

Cette nouvelle secte de fanatiques vient d'être découverte, dans l'est de la Russie, par l'un des correspondants du « Christian World ». Il est bon de dire, tout de suite, que ces déments sont assez peu nombreux, et il est douteux, d'ailleurs, qu'ils fassent beaucoup de prosélytes.

Les adeptes de cette étrange association s'engagent, par serment, à ne point se laisser succomber à une mort lente, accompagnée des affres obligatoires de l'agonie humaine. Ils font fi des vains espoirs de guérison que caresse tout moribond jusqu'à son dernier soupir.

Et dès qu'un malade de la secte est jugé définitivement perdu, il appelle à lui le singulier ministre de son culte, qui étouffe officiellement le désespéré sous un matelas en présence de la famille, tandis que celle-ci exhale de lugubres psalmes de circonstance.

MES CISEAUX

Entendu avant-hier, aux courses d'automne : — Il paraît que Brisson garde la chambre. — Possible. Mais la Chambre gardera-t-elle Brisson ?

Nos Dépêches

Services télégraphiques et téléphoniques spéciaux

Information

CONSEIL DES MINISTRES

Paris. — Les ministres se sont réunis ce matin à l'Élysée, sous la présidence de M. Félix Faure.

Le conseil a décidé d'adresser ses remerciements au ministre de la guerre, pour le concours apporté par l'armée, dans ces derniers temps, aux autorités civiles.

Le président du conseil a fait signer un mouvement préfectoral très important. Le garde des sceaux a fait signer un décret de cassation, des cours de Paris, Nîmes et Montpellier.

Il a autorisé le dépôt d'un projet de loi autorisant la réforme du code de procédure civile et d'autres projets relatifs à la répression des abus en matière de vente à crédit des valeurs de Bourse.

Le ministre des finances a été autorisé à déposer sur le bureau de la Chambre le projet qu'il a préparé sur l'établissement de l'impôt sur le revenu.

Le ministre de la guerre a rendu compte du voyage qu'il a fait à Châlons et de la sous-secrétairerie des postes et télégraphes, et le ministre de l'instruction publique de son voyage à Bourg-Saint-Andéol.

Le ministre des affaires étrangères a

fait savoir au conseil que la Turquie avait décidé de rappeler ses troupes de Crète. L'évacuation commencera demain.

MOUVEMENT ADMINISTRATIF

Paris. — Le Journal Officiel publiera demain matin le mouvement administratif suivant :

Sont nommés préfets :

Des Alpes-Maritimes, M. Gentil, préfet de Seine-et-Oise.

De Meurthe-et-Moselle, M. Jonclard-Peloux, préfet de la Loire-Inférieure, en remplacement de M. Stéhelin, précédemment appelé sur sa demande à d'autres fonctions et nommé préfet honoraire ;

De la Loire-Inférieure, M. Grimanelli, préfet de la Loire ;

De Rhône, M. Leroux, préfet des Alpes-Maritimes, en remplacement de M. Rivaud, mis en disponibilité ;

De Nord, M. Barde, préfet de la Somme, en remplacement de M. Laurenceau, appelé à d'autres fonctions ;

De la Loire, M. Hélias, préfet de la Charente-Inférieure ;

De la Seine-et-Oise, M. Polsson, préfet de la Manche, ancien directeur de la Sûreté générale ;

De la Somme, M. Granet, ancien préfet d'Alger ;

De la Charente-Inférieure, M. Bret, préfet de Gers ;

De Gers, M. Pascal, préfet de la Lozère ;

De la Manche, M. Lein, préfet de l'Indre ;

De l'Ariège, M. Fourcy, préfet de la Haute-Saône, en remplacement de M. Pabot-Chatelard, admis, sur sa demande, à faire valoir ses droits à la retraite et nommé préfet honoraire ;

De l'Indre, M. Liegey, ancien préfet ;

De la Creuse, M. Edgard Montell, ancien préfet ;

De la Haute-Saône, M. Maringer, commissaire du gouvernement près le conseil de préfecture de la Seine ;

De la Lozère, M. Balandy, sous-préfet de Béziers ;

De la Corrèze, M. Becq, sous-préfet de Dunkerque.

Est nommé conseiller de préfecture de la Seine, M. Estelle, préfet de la Corrèze, en remplacement de M. Lesvère, admis à faire valoir ses droits à la retraite et nommé conseiller de préfecture honoraire.

MOUVEMENT JUDICIAIRE

Paris. — M. Dupont, président de chambre à la cour d'appel, est nommé conseiller à la cour de cassation en remplacement de M. Porchion ;

M. Petitier, conseiller à la cour d'appel de Paris, est nommé directeur des grâces et des affaires criminelles au ministère de la justice, en remplacement de M. Couturier, démissionnaire ;

M. Nadal, procureur général à la cour d'appel de Nîmes, est nommé premier président de ladite cour, en remplacement de M. Fabre, décédé.

Parmi les autres nominations, nous relevons les suivantes :

Conseiller à la cour d'appel de Paris, M. Cobat, substitut du procureur général près la même cour, en remplacement de M. Taillefer, admis à faire valoir ses droits à la retraite.

Substitut du procureur général à Paris, M. Seigman, substitut au tribunal de la Seine.

Substitut au tribunal de la Seine, M. André, procureur à Chartres.

Procureur à Langres, M. Pepin, substitut à Chambéry.

Procureur général à la cour d'appel de Nîmes, M. Loubat, procureur de la République à Saint-Etienne.

Président de chambre à la cour d'appel de Paris, M. Gilet, conseiller à la même cour, en remplacement de M. Dupont.

Juge à Montpellier, M. Vaux de Launoy, procureur à Trévoux, en remplacement de M. Massé, admis à la retraite.

Procureur à Trévoux, M. Dalard, substitut à Montauban.

LE GÉNÉRAL CHANDINE

Paris. — En raison du dîner qui doit avoir lieu à l'Élysée demain, en l'honneur du comte Mouraviev, le ministre de la guerre a ajourné à jeudi prochain son voyage à Châlons.

L'Hécatombe de Brissot

Paris. — Le mouvement préfectoral, qu'avait annoncé le ministère de l'intérieur, on disait devoir être très réduit, a, au contraire, une très grosse importance.

Les titulaires des deux grandes préfectures du Rhône et du Nord sont imputablement frappés et sans recevoir aucune compensation.

Le préfet de la Seine, M. Hénault, préfet de la Seine-Inférieure, que certains tenaient comme très menacé est maintenu dans ses fonctions. Ce mouvement sera suivi à bref délai d'un autre concernant les sous-préfets et les conseillers de préfecture.

D'autre part, on annonce que M.

Alapetite, ancien préfet du Pas-de-Calais et du Tarn, est nommé percepteur à Vincennes.

Paris. — Hier, M. Vallé, sous-secrétaire d'Etat, croyait encore que son travail d'exécutif des basses œuvres radicales ne pourrait être utilisé que beaucoup plus tard.

Mais dans l'après-midi d'hier, M. Léon Bourgeois a, dans une longue conférence, démontré à M. Brissot qu'en présence des incidents de ces derniers jours, le cabinet ne pouvait plus compter sur un ordre du jour de confiance de la Chambre et que par suite il était inutile que le gouvernement essayât de désarmer par l'ajournement du mouvement administratif l'opposition des progressistes.

A l'issue du conseil des ministres, M. Bourgeois disait ce matin dans la cour du ministère de l'intérieur à un jeune député radical qui émettait des craintes au point de vue parlementaire sur les résultats de la décision du gouvernement :

« Que voulez-vous, il n'y a plus à se faire d'illusion maintenant. Notre chute est certaine. Il était donc nécessaire que le gouvernement montrât pendant son passage au pouvoir il avait fait quelque chose pour la politique radicale. »

Paris. — On a vu que le mouvement préfectoral qui nous a été communiqué par le ministère de l'intérieur porte pour le préfet du Nord qu'il a été appelé à d'autres fonctions et pour le préfet du Rhône qu'il a été mis en disponibilité.

Ce sont, en réalité, sous les déguisements des formules, deux révocations pures et simples, et le sous-secrétaire d'Etat à l'intérieur, à qui nous demandons en personne quelles sont les compensations que le gouvernement réservait à M. Rivaud, nous répond :

« Je regrette beaucoup, mais nous n'avons pour le moment rien à lui donner. »

Paris. — On dit que M. Vallé avait offert à M. Rivaud, préfet du Rhône, sa mise à la retraite et que ce dernier a refusé formellement d'accepter ayant conscience d'avoir toujours rempli son devoir.

M. Rivaud est sacrifié aux socialistes de Lyon.

M. Laurenceau, préfet du Nord, est frappé sur la demande des collectivistes.

C'est ainsi que le cabinet radical tient ses promesses d'apaisement d'union. M. Brissot est plus que jamais le prisonnier des partis révolutionnaires. Si les progressistes s'accroissent de cette situation, c'est qu'ils consentiront à être dupes ou complices.

LES DÉBATS DU PROCÈS

Paris. — Le bruit court au Palais que les débats du procès en révision Dreyfus devant la chambre criminelle de la cour de cassation commenceront le jeudi 27 octobre.

Paris. — Le Rappel se dit en mesure d'annoncer que les débats sur la recevabilité de la demande en révision du procès Dreyfus, devant la chambre criminelle, auront lieu en audience publique.

Le procureur général, le conseiller rapporteur et l'avocat de la famille Dreyfus pourront faire valoir leurs arguments et exposer les faits en toute liberté.

UN QUI N'HÉSITERA

Paris. — Dans une lettre qu'il adresse au directeur du *Matin*, M. Bourdon de Rouvre, député de la Haute-Marne, s'élève contre la mystification dont notre confrère a été la victime. « Je n'ai jamais connu M. Zola, déclare-t-il en substance et c'est certainement la dernière personne à qui je songerais à donner asile. »

ENCORE LE DOSSIER DREYFUS

M. Mornhardt, interviewé par le *Rapport*, a complété les renseignements donnés à la *Liberté* au sujet du contenu du fameux dossier.

Ce dossier, a-t-il dit, est, en réalité, beaucoup moins compliqué, moins sensationnel qu'on l'imagine. J'y ai trouvé de nombreuses papiers de procédure d'une valeur relative et quelques notes confidentielles qui n'ont peut-être pas toute l'importance qu'on leur prête.

Je suis persuadé que le dossier tout entier est entre mes mains, qu'aucune pièce n'a été distraite et qu'il n'y a pas, dans toutes celles qui me sont confiées, une seule de ces notes diplomatiques dont on nous a trop souvent rabattu les oreilles.

Or, si ces lettres capitales existaient vraiment, il serait impossible qu'elles fussent allées sous mes yeux.

D'un bout à l'autre, le dossier en question se compose exclusivement d'éléments judiciaires et la seule remarque personnelle que j'aurais eu à tirer est le désordre extraordinaire et la classification mal ordonnée des pièces dont il se compose.

BROCHURE D'ESTERHAZY

Paris. — On vendait hier soir, sur les boulevards, le premier fascicule d'une brochure intitulée : *La Vérité sur l'affaire Dreyfus*, racontée par le commandant Esterhazy. Ces révélations ne paraissent pas être réellement celles promises à grand fracas par le commandant Esterhazy.

Cette brochure, qui promet la vérité entière et le nom du traître, débute dans le premier chapitre, intitulé « Bordereau », en traitant de l'organisation de l'espionnage en France et en Allemagne.

Cette brochure obtenait un certain succès de vente sur le boulevard, étant donné son titre alléchant.

L'INTÉRÊTABLE TRARIEUX

Paris. — M. Trarieux, sénateur de la Gironde, vient d'adresser une lettre au général de l'Autorité, protestant contre une information de ce journal parue le 10 octobre et dans laquelle ce journal publiait quelques extraits d'une correspondance échangée entre le curé Revol, de la paroisse de Talence et le sénateur de la Gironde, au sujet de la suppression des traitements ecclésiastiques.

ALLÉES ET VENUS CHEZ ZOLA

Paris. — Un journal du matin annonçait, sur des renseignements parvenus au Parquet et annonçant la présence d'Emile Zola à Paris, avenue de l'Alma, chez le comte de Rouvre, député de la Haute-Marne.

Le procureur général Bertrand avait chargé M. Frécout, huissier, de toucher M. Zola.

De l'enquête à laquelle s'est livré un rédacteur de l'Agence Nationale, il résulte que M. Zola n'est pas à Paris et que l'information donnée par notre confrère est en tous points inexacte.

Le seul renseignement que nous n'ayons pas pu recueillir est l'origine de la mystification dont M. le procureur général a été la victime en même temps que Mme Zola.

Nous nous sommes d'abord présentés chez le comte de Rouvre, hôtel désigné de M. Zola. L'honorable député de la Haute-Marne, que la visite de l'huissier avait stupéfié à juste raison, est parti ce matin pour la campagne. Il a d'ailleurs adressé au journal le *Matin* une lettre de démenti.

Dans son entourage on nous assure que jamais M. de Rouvre n'a été en rapport avec M. Zola.

Nous nous sommes ensuite rendu rue de Bruxelles, et nous avons vu madame Zola qui nous a donné les détails suivants : « J'ai en effet reçu hier la visite de M. Frécout, huissier, qui m'était adressé par M. Bertrand. Ce monsieur, qui a d'ailleurs été très courtois, s'est adressé à mon domestique pour toucher M. Zola et, comme il insistait pour être reçu, je lui ai dit moi-même que mon mari n'était pas à Paris. Tous ces « canards » sont fastidieux pour tout le monde à commencer par moi. Mais ne faut-il pas que je porte une partie des ennuis que mon mari aurait eus ? Croyez bien que si la signification pouvait m'atteindre, si même je pouvais faire pour le compte de mon mari quelques mois de prison, je le ferais volontiers. »

Paris. — Voici d'après le concierge ce qui aurait donné lieu à la visite de M. Frécout à l'hôtel de l'avenue Léna, où demeure M. Bourbon de Rouvre :

« Figurez-vous que les inspecteurs de la Sûreté, en surveillance à la gare du Nord ont pris un de nos locataires, M. Ignace Ephrussi pour M. Zola. »

« M. Ephrussi qui a, paraît-il, avec le romancier une certaine ressemblance, était allé dimanche chez M. Bourges aux environs de Paris. Il rentrait le soir assez tard par la gare du Nord et prit une voiture pour revenir à l'hôtel. Il était minuit un quart quand je lui ouvris la porte. Il était seul. »

« Les agents de service à la gare, qui avaient cru reconnaître M. Zola en voyant passer M. Ephrussi, le suivirent jusqu'ici. Dès hier matin, la maison était surveillée par cinq agents, et dans l'après-midi, nous voyions arriver l'huissier et ses recors, M. Frécout, puisque c'est ainsi que se nomme l'huissier, voulut absolument voir mes locataires ; je le laissai monter. »

« Il sonna d'abord à la porte de l'appartement de M. Camondo qui rentrait de voyage et ne savait ce qu'on lui voulait. M. Ephrussi était sorti à ce moment et, à l'heure actuelle, il ignore encore qu'il a été soupçonné de donner asile à M. Zola. »

« C'est quand un agent a déclaré qu'on avait vu M. Zola rentrer à minuit seul à l'hôtel que j'ai compris l'erreur : j'ai expliqué à l'huissier que le prétendu Zola n'était autre que M. Ephrussi, et il pouvait s'assurer du fait auprès de M. Ephrussi lui-même. Voilà donc le grand mystère éclairci. Moralité de cette histoire : C'est qu'une active surveillance est établie dans les gares, et que M. Zola, quand il jugera le moment venu de rentrer, n'échappera pas à l'œil vigilant de la police. »

LA MISSION MARCHAND

L'éventualité d'une prise d'armes

Londres. — M. Léonard Courtney, membre du Parlement, discoursant devant ses électeurs, a dit que le gouvernement ferait mieux de prendre en sérieuse considération le conseil du czar de parler de prendre les armes contre la France.

Le *Daily Graphic* dit que la flotte anglaise est plus forte que la flotte française, mais il ajoute que la guerre avec la France ne serait pas une petite affaire.

Les mouvements des Abyssins

Vienne. — La *Correspondance Politique* dont les informations sont généralement sérieuses, annonce, d'après des nouvelles d'Alexandrie, qu'une grande armée abyssine aurait pénétré dans la vallée du Nil. On croit qu'il s'agit des troupes du ras Makonnen, qui devait appuyer la mission Bonchamps, destinée à tendre la main au commandant Marchand, à Fashoda.

Cette nouvelle est confirmée, la question de Fashoda pourrait prendre un nouvel aspect ; mais, bien que Ménélik puisse disposer d'une armée de deux cent mille hommes, il ne faut pas oublier qu'il a, en ce moment, à s'occuper de la révolte de Maganscia, contre lequel il a précisément envoyé le ras Makonnen.

Le banquet en l'honneur du sirdar

Londres. — Lord Salisbury et lord Rosebery ont accepté l'invitation au banquet du lord maire en l'honneur du général Kitchener qui sera nommé bourgeois de la Cité.

Les bons bois de la presse anglaise

Londres. — Le *Daily Mail*, parlant de l'activité navale de la France, dit que ce pays n'a rien à gagner, mais tout à perdre à faire une guerre à l'Angleterre. Les Français auraient certainement le dessous et ils n'ont pas la plus petite chance de succès, ainsi qu'ils le savent eux-mêmes.

Ils se sont toujours battus merveilleusement, mais en fait de croiseurs, de cuirassés et d'effectifs de marine, ils sont tout à fait inférieurs.

Il y a des raisons de croire que la manière dont les Français ont traité l'Angleterre, dans les derniers temps, est due à l'impression que nous étions décidés à une politique de paix à tous prix.

Londres. — Le *Times* se plaint que la France ne veuille pas définir nettement le caractère de la mission Marchand. Il ajoute :

« Si elle prend les responsabilités de l'acte antinational de Marchand, les relations diplomatiques seront rompues. Si, au contraire, elle déclare que la mission n'a aucun caractère politique, les relations diplomatiques pourront continuer d'une façon amicale, et des négociations seront entamées sur toutes les questions. »

« Nous avons à sauvegarder notre dignité et nos intérêts. Nous n'avons pas versé le sang anglais et égyptien, écrasé le khalifat, pour le simple plaisir, qui avait été d'être une belle paysanne, grande, ronde et rouge. Elle était devenue si ramassée qu'elle paraissait petite et maigre, avec cette pâleur sous le hâle qui semble être une injustice de la Providence. Je n'ai pas le temps de m'expliquer. »

« Elle avait de très beaux cheveux tellement épais et ondulés qu'ils semblaient tressés. Ils avaient dû avoir une belle teinte blond doré, mais l'air avait mangé la couleur et les avait ternis. »

Les yeux noirs avaient cette même teinte ternie, cette couleur mangée, non par l'air mais par la patience morne.

Elle était vêtue comme dans Callot, de soutiers crevés, de bas de fil gris repassés avec de la laine bleue, d'une jupe abrégée par l'usage, et tellement effilochée qu'elle paraissait festonnée irrégulièrement.

La pauvre femme avait pourtant mis ses bijoux pour venir me voir, et ces bijoux étaient un grand parapluie rouge qu'elle portait, avec ostentation et un petit fichu de laine verte, très propre, dernier vestige d'une splendeur disparue.

Elle avait une bonne physiologie ouverte, sans rien d'obscure. Dès qu'elle parla je fus frappé par la franchise du timbre. Ce n'était pas une plaignarde, comme Margot me le dit plus tard.

Je lui fis signe de s'asseoir. « À distance de moi, sur une chaise à qui je promis le sort d'une veuve du Malesherbe, après le départ de l'occupant. Pour moi, je me tins debout, avec l'arrière pensée, très vague, je crois, de mieux échapper à l'ennemi bondissant. J'étais très rouge, comme il convient à l'héroïsme au berceau, et je souris tristement. »

Je suis Angéline, dit-elle, j'ai perdu

moi, mais que rien n'avait pu guérir de la sainte simplicité des honnêtes paysans, répondit avec autorité que madame pouvait dormir quand il lui plaisait, qu'elle dormait, d'ailleurs, jour et nuit, ni plus ni moins qu'un fagot, et que ce ne serait pas le tambour qui la réveillerait, da !

Ce jugement d'une âme simple et tendre me révéla. Je sonnai. Le visage de la vieille femme parut bientôt dans l'entre-bâillement de la porte.

L'élégance de mon appartement intimidait cette cuisinière antique, et à moi d'un ordre très clair, elle se contentait d'entr'ouvrir la porte et de me montrer son visage.

« Qu'est-ce qu'il y a, Margot ? Il me semble que tu cries bien fort. »

« C'est à cause du tambour, Madame, on ne peut pas s'entendre avec leur musique d'arracheurs de dents. C'est la femme à feu Thimothée qui veut parler à Madame. »

« Et tu lui réponds qu'on ne peut pas voir Madame parce qu'elle dort toute la journée. »

« C'est vrai, répondit la vieille femme avec une candeur du temps du Petit Poucet. Madame en a le droit, car si tout le monde dormait jour et nuit ! C'était surtout pour qu'elle n'entre pas ; elle est en loques. »

« En bien ! répondit-je accablée par cette avalanche de vérités terribles, je n'ai jamais repoussé les pauvres gens, vieille paillard que tu es. »

« Comme il lui plaisait à Madame, mais c'est qu'elle n'est pas seulement en loques, c'est une poulisse ! les veuves, voyez-vous, Madame ! »

Si j'avais eu le temps de m'étonner,

Je vis entrer une femme de trente-cinq

ans, qui avait dû être une belle paysanne, grande, ronde et rouge. Elle était devenue si ramassée qu'elle paraissait petite et maigre, avec cette pâleur sous le hâle qui semble être une injustice de la Providence. Je n'ai pas le temps de m'expliquer.

Elle avait de très beaux cheveux tellement épais et ondulés qu'ils semblaient tressés. Ils avaient dû avoir une belle teinte blond doré, mais l'air avait mangé la couleur et les avait ternis.

Les yeux noirs avaient cette même teinte ternie, cette couleur mangée, non par l'air mais par la patience morne.

Elle était vêtue comme dans Callot, de soutiers crevés, de bas de fil gris repassés avec de la laine bleue, d'une jupe abrégée par l'usage, et tellement effilochée qu'elle paraissait festonnée irrégulièrement.

La pauvre femme avait pourtant mis ses bijoux pour venir me voir, et ces bijoux étaient un grand parapluie rouge qu'elle portait, avec ostentation et un petit fichu de laine verte, très propre, dernier vestige d'une splendeur disparue.

Elle avait une bonne physiologie ouverte, sans rien d'obscure. Dès qu'elle parla je fus frappé par la franchise du timbre. Ce n'était pas une plaignarde, comme Margot me le dit plus tard.

Je lui fis signe de s'asseoir. « À distance de moi, sur une chaise à qui je promis le sort d'une veuve du Malesherbe, après le départ de l'occupant. Pour moi, je me tins debout, avec l'arrière pensée, très vague, je crois, de mieux échapper à l'ennemi bondissant. J'étais très rouge, comme il convient à l'héroïsme au berceau, et je souris tristement. »

Je suis Angéline, dit-elle, j'ai perdu

moi, mais que rien n'avait pu guérir de la sainte simplicité des honnêtes paysans, répondit avec autorité que madame pouvait dormir quand il lui plaisait, qu'elle dormait, d'ailleurs, jour et nuit, ni plus ni moins qu'un fagot, et que ce ne serait pas le tambour qui la réveillerait, da !

Ce jugement d'une âme simple et tendre me révéla. Je sonnai. Le visage de la vieille femme parut bientôt dans l'entre-bâillement de la porte.

L'élégance de mon appartement intimidait cette cuisinière antique, et à moi d'un ordre très clair, elle se contentait d'entr'ouvrir la porte et de me montrer son visage.

« Qu'est-ce qu'il y a, Margot ? Il me semble que tu cries bien fort. »

« C'est à cause du tambour, Madame, on ne peut pas s'entendre avec leur musique d'arracheurs de dents. C'est la femme à feu Thimothée qui veut parler à Madame. »

« Et tu lui réponds qu'on ne peut pas voir Madame parce qu'elle dort toute la journée. »

« C'est vrai, répondit la vieille femme avec une candeur du temps du Petit Poucet. Madame en a le droit, car si tout le monde dormait jour et nuit ! C'était surtout pour qu'elle n'entre pas ; elle est en loques. »

« En bien ! répondit-je accablée par cette avalanche de vérités terribles, je n'ai jamais repoussé les pauvres gens, vieille paillard que tu es. »

« Comme il lui plaisait à Madame, mais c'est qu'elle n'est pas seulement en loques, c'est une poulisse ! les veuves, voyez-vous, Madame ! »

Si j'avais eu le temps de m'étonner,

Je vis entrer une femme de trente-cinq

ans, qui avait dû être une belle paysanne, grande, ronde et rouge. Elle était devenue si ramassée qu'elle paraissait petite et maigre, avec cette pâleur sous le hâle qui semble être une injustice de la Providence. Je n'ai pas le temps de m'expliquer.

Elle avait de très beaux cheveux tellement épais et ondulés qu'ils semblaient tressés. Ils avaient dû avoir une belle teinte blond doré, mais l'air avait mangé la couleur et les avaient ternis.

Les yeux noirs avaient cette même teinte ternie, cette couleur mangée, non par l'air mais par la patience morne.

Elle était vêtue comme dans Callot, de soutiers crevés, de bas de fil gris repassés avec de la laine bleue, d'une jupe abrégée par l'usage, et tellement effilochée qu'elle paraissait festonnée irrégulièrement.

La pauvre femme avait pourtant mis ses bijoux pour venir me voir, et ces bijoux étaient un grand parapluie rouge qu'elle portait, avec ostentation et un petit fichu de laine verte, très propre, dernier vestige d'une splendeur disparue.

Elle avait une bonne physiologie ouverte, sans rien d'obscure. Dès qu'elle parla je fus frappé par la franchise du timbre. Ce n'était pas une plaignarde, comme Margot me le dit plus tard.

Je lui fis signe de s'asseoir. « À distance de moi, sur une chaise à qui je promis le sort d'une veuve du Malesherbe, après le départ de l'occupant. Pour moi, je me tins debout, avec l'arrière pensée, très vague, je crois, de mieux échapper à l'ennemi bondissant. J'étais très rouge, comme il convient à l'héroïsme au berceau, et je souris tristement. »

Je suis Angéline, dit-elle, j'ai perdu

moi, mais que rien n'avait pu guérir de la sainte simplicité des honnêtes paysans, répondit avec autorité que madame pouvait dormir quand il lui plaisait, qu'elle dormait, d'ailleurs, jour et nuit, ni plus ni moins qu'un fagot, et que ce ne serait pas le tambour qui la réveillerait, da !

Ce jugement d'une âme simple et tendre me révéla. Je sonnai. Le visage de la vieille femme parut bientôt dans l'entre-bâillement de la porte.

L'élégance de mon appartement intimidait cette cuisinière antique, et à moi d'un ordre très clair, elle se contentait d'entr'ouvrir la porte et de me montrer son visage.

« Qu'est-ce qu'il y a, Margot ? Il me semble que tu cries bien fort. »

« C'est à cause du tambour, Madame, on ne peut pas s'entendre avec leur musique d'arracheurs de dents. C'est la femme à feu Thimothée qui veut parler à Madame. »

« Et tu lui réponds qu'on ne peut pas voir Madame parce qu'elle dort toute la journée. »

« C'est vrai, répondit la vieille femme avec une candeur du temps du Petit Poucet. Madame en a le droit, car si tout le monde dormait jour et nuit ! C'était surtout pour qu'elle n'entre pas ; elle est en loques. »

« En bien ! répondit-je accablée par cette avalanche de vérités terribles, je n'ai jamais repoussé les pauvres gens, vieille paillard que tu es. »

« Comme il lui plaisait à Madame, mais c'est qu'elle n'est pas seulement en loques, c'est une poulisse ! les veuves, voyez-vous, Madame ! »

Si j'avais eu le temps de m'étonner,

Je vis entrer une femme de trente-cinq

ans, qui avait dû être une belle paysanne, grande, ronde et rouge. Elle était devenue si ramassée qu'elle paraissait petite et maigre, avec cette pâleur sous le hâle qui semble être une injustice de la Providence. Je n'ai pas le temps de m'expliquer.

Mr.	214 ..	388 ..	Brasserie Honore ..
Contramont ..	945 ..	548 ..	
Int-Stevens ..	469 ..	205 50	Magnaine Sireux ..
.....	95 ..	148 ..	

BOURSE DE PARIS du 18 Octobre

PRÉCÉD. CLOTURE

FONDS D'ÉTAT

PREMIER COURS

TERME

ACTIONS

COMPT.

PRÉCÉD. CLOTURE

OBLIGATIONS

DERNIER COURS

PRÉCÉD. CLOTURE

OBLIGATIONS

DERNIER COURS

102 15

1/2 Français 1890

102 15

Bank. Mat. Mexique

629

457

Communale 1889

497

1

Panama 5 0/0

37 75

102 22

0/0 Américain 1890

102 22

Robinson Bank

501

339

— 1891

259 15

27 50

— 5 0/0

65 4

105 65

1/2 0/0

105 65

Crédit de Paris

792

83 50

Bons 4 1/2 1887

52 25

52 25

— 8 0/0

44 50

105 82

1/2 0/0

105 82

Voitures de Paris

123

123

Bons 4 1/2 1887

52 25

52 25

— 8 0/0

44 50

32 20

Italie 5 0/0

32 20

RENTES

123

123

Exposition 1889

7

7

— 8 0/0

44 50

42 10

Extérieure 4 0/0

42 10

— privilégiée

10 45

16 50

— 1890

18 25

101

— 1891

19 50

35 80

Russe 5 0/0 1881

35 80

Hongrois 4 0/0

102 10

88

— 1892

21

21

— 1893

22 1/2

36 50

— 1883

36 50

Russe 1887-89 4 0/0

63 50

63 50

— 1894

23 1/2

23 1/2

— 1895

24 1/2

39 70

— 2 1/2 1884

39 70

— 1889

104

104

— 1890

104 50

104 50

— 1891

105

42 25

Turc 4 0/0 1890

42 25

— 1892 et 3

102 70

102 70

— 1893

102 70

102 70

— 1894

102 70

42 25

— 1891

42 25

— 1890 2 et 3

102 70

102 70

— 1890 4

102 70

102 70

— 1890 5

102 70

42 25

— 1892

42 25

— 1890 6

102 70

102 70

— 1890 7

102 70

102 70

— 1890 8

102 70

42 25

— 1893

42 25

— 1890 9

102 70

102 70

— 1890 10

102 70

102 70

— 1890 11

102 70

42 25

— 1894

42 25

— 1890 12

102 70

102 70

— 1891

102 70

102 70

— 1892

102 70

42 25

— 1895

42 25

— 1891 1

102 70

102 70

— 1891 2

102 70

102 70

— 1891 3

102 70

42 25

— 1896

42 25

— 1891 4

102 70

102 70

— 1891 5

102 70

102 70

— 1891 6

102 70

42 25

— 1897

42 25

— 1891 7

102 70

102 70

— 1891 8

102 70

102 70

— 1891 9

102 70

42 25

— 1898

42 25

— 1891 10

102 70

102 70

— 1891 11

102 70

102 70

— 1891 12

102 70

42 25

— 1899

42 25

— 1892

102 70

102 70

— 1893

102 70

102 70

— 1894

102 70

42 25

— 1900

42 25

— 1895

102 70

102 70

— 1896

102 70

102 70

— 1897

102 70

42 25

— 1901

42 25

— 1898

102 70

102 70

— 1899

102 70

102 70

— 1900

102 70

42 25

— 1902

42 25

— 1899

102 70

102 70

— 1900

102 70

102 70

— 1901

102 70

42 25

— 1903

42 25

— 1900

102 70

102 70

— 1901

102 70

102 70

— 1902

102 70

42 25

— 1904

42 25

— 1901

102 70

102 70

— 1902

102 70

102 70

— 1903

102 70

42 25

— 1905

42 25

— 1902

102 70

102 70

— 1903

102 70

102 70

— 1904

102 70

42 25

— 1906

42 25

— 1903

102 70

102 70

— 1904

102 70

102 70

— 1905

102 70

42 25

— 1907

42 25

— 1904

102 70

102 70

— 1905

102 70

102 70

— 1906

102 70

42 25

— 1908

42 25

— 1905

102 70

102 70

— 1906

102 70

102 70

— 1907

102 70

42 25

— 1909

42 25

— 1906

102 70

102 70

— 1907

102 70

102 70

— 1908

102 70

42 25

— 1910

42 25

— 1907

102 70

102 70

— 1908

102 70

102 70

— 1909

102 70

42 25

— 1911

42 25

— 1908

102 70

102 70

— 1909

102 70

102 70

— 1910

102 70

42 25

— 1912

42 25

— 1909

102 70

102 70

— 1910

102 70

102 70

— 1911

102 70

42 25

— 1913

42 25

— 1910

102 70

102 70

— 1911

102 70

102 70

— 1912

102 70

42 25

— 1914

42 25

— 1911

102 70

102 70

— 1912

102 70

102 70

— 1913

102 70

42 25

— 1915

42 25

— 1912

102 70

102 70

— 1913

102 70

102 70

— 1914

102 70

42 25

— 1916

42 25

— 1913

102 70

102 70

— 1914

102 70

102 70

— 1915

102 70

42 25

— 1917

42 25

— 1914

102 70

102 70

— 1915

102 70

102 70

— 1916

102 70

42 25

— 1918

42 25

— 1915

102 70

102 70

— 1916

102 70

102 70

— 1917

102 70

42 25

— 1919

42 25

— 1916

102 70

102 70

— 1917

102 70

102 70

— 1918

102 70

42 25

— 1920

42 25

— 1917

102 70

102 70

— 1918

102 70

102 70

— 1919

102 70

42 25

— 1921

42 25

— 1918

102 70

102 70

— 1919

102 70

102 70

— 1920

102 70

42 25

— 1922

42 25

— 1919

102 70

102 70

— 1920

102 70

102 70

— 1921

102 70

42 25

— 1923

42 25

— 1920

102 70

102 70

— 1921

102 70

102 70

— 1922

102 70

42 25

— 1924

42 25

— 1921

102 70

102 70

— 1922

102 70

102 70

— 1923

102 70

42 25

— 1925

42 25

— 1922

102 70

102 70

— 1923

102 70

102 70

— 1924

102 70

42 25

— 1926

42 25

— 1923

102 70

102 70

— 1924

102 70

102 70

— 1925

102 70

42 25

— 1927

42 25

— 1924

102 70

102 70

— 1925

102 70

102 70

— 1926

102 70

42 25

— 1928

42 25

— 1925

102 70

102 70

— 1926

102 70

102 70

— 1927

102 70

42 25

— 1929

42 25

— 1926

102 70

102 70

— 1927

102 70

102 70

— 1928

102 70

42 25

— 1930

42 25

— 1927

102 70

102 70

— 1928

102 70

102 70

— 1929

102 70

42 25

— 1931

42 25

— 1928

102 70

102 70

— 1929

102 70

102 70

— 1930

102 70

42 25

— 1932

42 25

— 1929

102 70

102 70

— 1930

102 70

102 70

— 1931

102 70

42 25

— 1933

42 25

— 1930

102 70

102 70

— 1931

102 70

102 70

— 1932

102 70

42 25

— 1934

42 25

— 1931

102 70

102 70

— 1932

102 70

102 70

— 1933

102 70

42 25

— 1935

42 25

— 1932

102 70

102 70

— 1933

102 70

102 70

— 1934

102 70

42 25

— 1936

42 25

— 1933

102 70

102 70

— 1934

102 70

102 70

— 1935

102 70

42 25

— 1937

42 25

— 1934

102 70

102 70

— 1935

102 70

102 70

— 1936

102 70

42 25

— 1938

42 25

— 1935

102 70

102 70

— 1936

102 70

102 70

— 1937

102 70

42 25

— 1939

42 25

— 1936

102 70

102 70

— 1937

102 70

102 70

— 1938

102 70

42 25

— 1940

42 25

— 1937

102 70

102 70

— 1938

102 70

102 70

— 1939

102 70

42 25

— 1941

42 25

— 1938

102 70

102 70

— 1939

102 70

102 70

— 1940

102 70

42 25

— 1942

42 25

— 1939

102 70

102 70

— 1940

102 70

102 70

— 1941

102 70

42 25

— 1943

42 25

— 1940

102 70

102 70

— 1941

102 70

102 70

— 1942

102 70

42 25

— 1944

42 25

— 1941

102 70

102 70

— 1942

102 70

102 70

— 1943

102 70

42 25

— 1945

42 25

— 1942

102 70

102 70

— 1943

102 70

102 70

— 1944

102 70

42 25

— 1946

42 25

— 1943

102 70

102 70

— 1944

102 70

102 70

— 1945

102 70

42 25

— 1947

42 25

— 1944

102 70

102 70

— 1945

102 70

102 70

— 1946

102 70

42 25

— 1948

42 25

— 1945

102 70

102 70

— 1946

102 70

102 70

— 1947

102 70

42 25

— 1949

42 25

— 1946

102 70

102 70

— 1947

102 70

102 70

— 1948

102 70

42 25

— 1950

42 25

— 1947

102 70

102 70

— 1948

102 70

102 70

— 1949

102 70

42 25

— 1951

42 25

— 1948

102 70

102 70

— 1949

102 70

102 70

— 1950

102 70

42 25

— 1952

42 25

— 1949

102 70

102 70

— 1950

102 70

102 70

— 1951

102 70

42 25

— 1953

42 25

— 1950

102 70

102 70

— 1951

102 70

102 70

— 1952

102 70

42 25

— 1954

42 25

— 1951

102 70

102 70

— 1952

102 70

102 70

— 1953

102 70

42 25

— 1955

42 25

— 1952

102 70

102 70

— 1953

102 70

102 70

— 1954

102 70

42 25

— 1956

42 25

— 1953

102 70

102 70

— 1954

102 70

102 70

— 1955

102 70

42 25

— 1957

42 25

— 1954

102 70

102 70

— 1955

102 70

102 70

— 1956

102 70

42 25

— 1958

42 25

— 1955

102 70

102 70

— 1956

102 70

102 70

— 1957

102 70

42 25

— 1959

42 25

— 1956

102 70

102 70

— 1957

102 70

102 70

— 1958

102 70

42 25

— 1960

42 25

— 1957

102 70

102 70

— 1958

102 70

102 70

— 1959

102 70

42 25

— 1961

42 25

— 1958

102 70

102 70

— 1959

102 70

102 70

— 1960

102 70

42 25

— 1962

42 25

— 1959

102 70

102 70

— 1960

102 70

102 70

— 1961

102 70

42 25

— 1963

42 25

— 1960

102 70

102 70

— 1961

102 70

102 70

— 1962

102 70

42 25

— 1964

42 25

— 1961

102 70

102 70

— 1962

102 70

102 70

— 1963

102 70

42 25

— 1965

42 25

— 1962

102 70

102 70

— 1963

102 70

102 70

— 1964

102 70

42 25

— 1966

42 25

— 1963

102 70

102 70

— 1964

102 70

102 70

— 1965

102 70

42 25

— 1967

42 25

— 1964

102 70

102 70

— 1965

102 70

102 70

— 1966

102 70

42 25

— 1968

42 25

— 1965

102 70

102 70

— 1966

102 70

102 70

— 1967

102 70

42 25

— 1969

42 25

— 1966

102 70

102 70

— 1967

102 70

102 70

— 1968

102 70

42 25

— 1970

42 25

— 1967

102 70

102 70

— 1968

102 70

102 70

— 1969

102 70

42 25

— 1971

42 25

— 1968

102 70

102 70

— 1969

102 70

102 70

— 1970

102 70

42 25

— 1972

42 25

— 1969

102 70

102 70

— 1970

102 70

102 70

— 1971

102 70

42 25

— 1973

42 25

— 1970

102 70

102 70

— 1971

102 70

102 70

— 1972

102 70

42 25</